

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MINGANIE  
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 7 décembre 2021 à 19 h et conformément au *Code municipal* sont présents le maire, Madame Hélène Boulanger, mesdames les conseillères, France Cloutier, Isabelle Plante, Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon, formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et greffier-trésorier par intérim, et Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe sont également présents. Madame Lafleur agit à titre de greffière.

**Ouverture de la séance ordinaire du 7 décembre 2021**

Madame le maire, Hélène Boulanger, ouvre la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2021 à 19 h après constatation du quorum.

---

**2021-12-960 : Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2021**

- Ouverture de la séance;
- Approbation de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1. Acceptation – Dépenses du mois de novembre 2021 et autorisation de paiement
- 1.2. Fermeture du bureau municipal et des services municipaux pour la période des fêtes
- 1.3. Adoption – Calendrier des séances du conseil pour 2022
- 1.4. Offre de service-Animation communautaire et culturelle- Insul'art
- 1.5. Modification – Accès aux cartes de crédit
- 1.6. Modification – Signataires aux comptes de la municipalité
- 1.7. Désignation – Représentant et utilisateur ClicSécur
- 1.8. Désignation – Représentant autorisé et utilisateurs Revenu Québec et Revenu Canada
- 1.9. Autorisation – Paiement facture KÉSI pour les travaux effectués au revêtement extérieur de l'église
- 1.10. Adoption – Convention financière ministère de la Famille pour la politique familiale
- 1.11. Motion de remerciements pour les employés
- 1.12. Dépôt – Extrait de registre sur les déclarations des membres du conseil sur les dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus
- 1.13. Dépôt – Audits de conformité de la Commission municipale du Québec
- 1.14. Motion de remerciement pour les pompiers

**2. RESSOURCES HUMAINES**

- 2.1. Nomination – Contremaitre aux travaux publics
- 2.2. Délégation – Représentant au Conseil d'administration de la Coopérative de consommation de l'Île d'Anticosti

**3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 3.1. Adoption – Plan de mesure d'urgence et nomination du coordonnateur des mesures d'urgence et de la coordonnatrice substitut
- 3.2. Partenariat – Demande dans le Fonds de soutien au développement des communautés en santé pour l'achat d'un défibrillateur

**4. PROJETS**

- 4.1. UNESCO
  - 4.1.1. Adoption – Proposition d'inscription de l'Île d'Anticosti sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

**5. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 5.1. Autorisation - Vente du lot 5 061 950-rue des Meniers

**6. TOURISME**

- 6.1. Adhésion- Société des musées du Québec.

**7. VARIA**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2021, tel que transmis et modifié séance tenante par l'ajout des points 1.14 et 2.2.

---

### **2021-12-961: Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021 tel que déposé.

### **2021-12-962 : Acceptation des dépenses du mois de novembre 2021 et autorisation de paiement – 1.1**

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu la liste des déboursés au montant de 41 074.86\$ et la liste des comptes à payer totalisant 116 175.99\$, pour la présente séance, telles que déposées par le directeur général et greffier-trésorier par intérim, et en avoir pris connaissance;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame France Cloutier, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer telle que déposée par le directeur général et greffier-trésorier par intérim et d'autoriser leur paiement.

---

### **2021-12-963 : Fermeture du bureau administratif et des services municipaux pour la période des fêtes 1.2**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Isabelle Plante, appuyé par madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

**QUE** la période de congé des fêtes pour les employés réguliers sera du lundi 20 décembre au 31 décembre 2021;

**QUE** le bureau municipal soit fermé durant cette période.

---

### **2021-12-964 : Adoption – Calendrier des séances du conseil pour 2022 1.3**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par France Cloutier appuyé par Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19h :

- |              |           |               |                |
|--------------|-----------|---------------|----------------|
| • 18 janvier | • 5 avril | • 5 juillet   | • 4 octobre    |
| • 8 février  | • 3 mai   | • 2 août      | • 1 novembre   |
| • 1 mars     | • 7 juin  | • 6 septembre | • 6 décembre ; |

**QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

---

**2021-12-965 : Offre de service-Animation communautaire et culturelle- Insul'art –1.4**

*En raison d'apparence de conflit d'intérêts, Madame Plante s'est retirée des délibérations et n'a pas pris part à la décision du conseil.*

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par l'organisme Insul'Art qui souhaite organiser diverses activités communautaires, notamment des cours de métier à tisser, des cafés-rencontres, des soupers communautaires et des ateliers pour les jeunes et ce, pour le bénéfice de la population;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'a actuellement pas de ressource interne dédiée à l'organisation de telles activités ;

**CONSIDÉRANT** qu'Insul'Art est personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (LCQ);

**PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame France Cloutier et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Insul'Art, et d'autoriser le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente avec l'organisme régissant l'offre de service.

---

**2021-12-966 : Modification - Accès aux cartes de crédit 1.5**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon, et résolu à l'unanimité:

**QUE** la municipalité autorise l'ouverture de nouveaux comptes de carte Visa Desjardins ayant chacun une limite de crédit de 6 000\$ au nom de madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe greffière-trésorière adjointe et de monsieur Bruno Gervais, directeur des services techniques;

---

**2021-12-967 : Modification - Signataires aux comptes de la municipalité 1.6**

**IL EST PROPOSÉ** par France Cloutier appuyé par Marie-Pierre Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillères présents :

**QUE** la municipalité nomme les signataires suivants: M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe, M<sup>me</sup> Hélène Boulanger, maire et M<sup>me</sup> Shawna Doucet, conseillère pour le folio 52874 à la Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti (815-20321).

---

**2021-12-968 : Désignation – Représentant et utilisateur Clic Sécur 1.7**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en fonction de nouveaux administrateurs;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun des administrateurs actuels n'est désigné comme étant le représentant autorisé ou le représentant des services électroniques de ClicSÉCUR ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

**QUE** Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe soit nommée comme étant la représentante autorisée et la représentante des services électroniques de la municipalité en remplacement de madame Véronique Rodgers ;

**QUE** la municipalité consente à ce que son représentant soit autorisé à

- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR-Entreprise
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou un accès;

**QUE** madame Myriam soit autorisé à signer tous les documents nécessaires;

**QUE** madame Josée Gauthier, contrôleur externe soit ajoutée comme utilisateur.

---

**2021-12-969 : Désignation – Représentant autorisé et utilisateurs Revenu Québec et Revenu Canada 1.8**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en fonction de nouveaux administrateurs;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun des administrateurs actuels n'est désigné comme étant le représentant autorisé à Revenu Québec et à Revenu Canada

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

**QUE** Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe, soit nommée comme étant la représentante autorisée de la municipalité ;

**QUE** la municipalité consente à ce que son représentant soit autorisé à

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec et Revenu Canada
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures);

**QUE** Monsieur Mathieu Gravel, directeur général par intérim et madame Josée Gauthier, contrôleur externe, soient ajoutés comme utilisateurs;

---

**2021-12-970 : Autorisation – Paiement à KESI construction pour les travaux effectués au revêtement extérieur de l'église 1.9**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-10-927 concernant l'octroi d'un contrat à KESI construction pour la rénovation du parement de l'église et du presbytère à être facturé pour le temps et les dépenses réels;

**CONSIDÉRANT** que les travaux à être effectués par KESI construction sont maintenant terminés;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de procéder au paiement final à KESI construction pour les travaux de revêtement extérieur de l'église et ce au montant de 95 202.08\$, taxes applicables incluses.

**2021-12-971 : Adoption de la convention financière du ministère de la Famille pour la politique familiale 1.10**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de l'Île-d'Anticosti a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de l'Île-d'Anticosti désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** Monsieur Mathieu Gravel, directeur général par intérim, à signer au nom de la municipalité de l'Île-d'Anticosti tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 ;

**DE** confirmer que madame Isabelle Plante est l'élue responsable des questions familiales.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 2020-11-670.

---

**2021-12-972: Motion de remerciements pour les employés 1.11**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d

D'adresser des remerciements à Madame Véronique Rodgers, pour son travail des 21 dernières années à la municipalité de l'Île d'Anticosti comme directrice générale puis comme greffière-trésorière adjointe.

D'adresser des remerciements à Monsieur Jean-Marc Martin, pour son travail des 31 dernières années à la municipalité de L'Île d'Anticosti comme responsable des travaux publics.

---

**2021-12-973: Dépôt- Extrait de registre sur les déclarations des membres du conseil sur les dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus 1.12**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1), les règles prévues au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux « doivent également prévoir que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 4o du premier alinéa doit, lorsque sa valeur excède celle que doit fixer le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception »;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du troisième alinéa de cette loi, le greffier tient un registre public de ces déclarations;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du quatrième alinéa de cette loi, lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le greffier dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations visées au deuxième alinéa qui ont été faites depuis la dernière

séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé; Il est procédé au dépôt de l'extrait du registre tenu par le greffier en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre 15.1.0.1) et du Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus, contenant les déclarations de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus par les membres du conseil.

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens a été faite au registre pour l'année 2021.

---

**2021-12-974 : Dépôt- Audits de conformité de la Commission municipale du Québec 1.13**

**CONSIDÉRANT** que la Commission municipale a déposé deux rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption triennal d'immobilisation ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission a formulé des recommandations au terme de ses travaux d'audit;

**CONSIDÉRANT** qu'il est fortement suggérer que la municipalité se dote d'un plan d'action visant à se conformer à l'encadrement légal applicable, et ce, en prévision de l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2024 et de l'adoption du budget.

Une copie de ce relevé sera transmise à Mme Maud Déri, CPA, CGA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit.

---

**2021-12-975: Motion de remerciements pour les pompiers 1.14**

**CONSIDÉRANT** l'incendie ayant eu lieu au Centre de réparation mécanique de l'Île vendredi le 3 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité reconnaît l'importance du travail accompli par les pompiers lors de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité que des remerciements soient adressés aux pompiers.

---

**2021-12-976 : Nomination – Contremaitre aux travaux publics 2.1**

**CONSIDÉRANT** le besoin de restructuration en ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT** les intérêts et les qualifications de M. Steve Boulanger;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon, et résolu à l'unanimité:

**QUE** M. Steve Boulanger soit nommé contremaitre à la voirie aux conditions de la politique salariale en vigueur.

**2021-12-977 : Délégation – Représentant au Conseil d'administration de la Coopérative de consommation de l'Île d'Anticosti 2.2**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de l'Île-d'Anticosti est membre corporatif de la Coopérative de consommation de l'Île d'Anticosti;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de l'Île-d'Anticosti peut déléguer une personne de son choix;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon, et résolu à l'unanimité:

**QUE** soit délégué Monsieur Mathieu Gravel, directeur général par Intérim afin de représenter la municipalité de l'Île d'Anticosti sur le Conseil d'Administration.

---

**2021-12-978 : Adoption - Plan de mesure d'urgence et nomination de coordonnateur des mesures d'urgence et de la coordonnatrice substitut 3.1**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la Sécurité civile sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de l'Île d'Anticosti voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

**PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Isabelle Plante, et résolu à l'unanimité:

**QUE** le plan de mesure d'urgence de la municipalité rédigé par l'entreprise StraTJ Inc. soit adopté;

**QUE** monsieur Mathieu Gravel directeur général par intérim soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence;

**QUE** madame Myriam Lafleur directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence substitut;

**QUE** cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

---

**2021-12-979 : Partenariat - Demande dans le Fonds de soutien au développement des communautés en santé pour l'achat d'un défibrillateur 3.2**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'un défibrillateur accessible à tous à la municipalité de l'Île d'Anticosti;

**CONSIDÉRANT** que peu de programmes financent ce genre d'équipement, malgré le besoin essentiel qu'il représente.

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon, et résolu à l'unanimité:

**QUE** la Municipalité de l'Île d'Anticosti travaille en collaboration avec la MRC de Minganie pour un dépôt de projet dans le cadre du Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS);

**QUE** la Municipalité de l'Île d'Anticosti contribue à la hauteur de 10% du financement de l'équipement jusqu'à un maximum de 250\$;

**QUE** la Municipalité de l'Île d'Anticosti travaille en collaboration avec le CISSS et la MRC de Minganie pour établir un lieu stratégique pour rendre l'appareil accessible;

**QUE** la Municipalité de l'Île d'Anticosti fasse la promotion de l'équipement lorsqu'il sera accessible.

---

**2021-12-980 : Adoption – Proposition d'inscription de l'Île d'Anticosti sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco 4.1.1**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a proposé la candidature de l'île d'Anticosti pour l'inscription sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial du Canada en janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que le 20 décembre 2017, le gouvernement du Canada annonçait que l'île d'Anticosti s'ajoutait à la Liste indicative des sites du patrimoine mondial du Canada;

**CONSIDÉRANT** que le 24 octobre 2019, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion stipulant que « l'île d'Anticosti est un joyau naturel dont la valeur du patrimoine géologique est mondialement reconnue et qu'elle demande au gouvernement de s'engager à protéger l'île d'Anticosti, à conserver son caractère naturel exceptionnel et à soutenir sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO »;

**CONSIDÉRANT** « la ferme intention du gouvernement de doter éventuellement Anticosti des ressources financières et humaines suffisantes pour mettre sur pied, puis assurer à long terme, une gestion adéquate du site » tel qu'exprimé par le ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, cité dans le communiqué de presse du 28 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** le rôle central assumé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec - MELCC et la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour la préparation de la proposition d'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de rédaction et du comité de pilotage pour la préparation de la candidature d'Anticosti au patrimoine mondial formé par la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour l'accompagner dans ses démarches;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime de la Table des partenaires pour l'inscription d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Table des partenaires), coprésidée par le MELCC et la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;

**CONSIDÉRANT** la signature de 145 personnes de la communauté d'Anticosti à la Déclaration d'appui aux démarches pour l'inscription d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti soumette la proposition d'inscription d'Anticosti sur la Liste du Patrimoine mondial à Parcs Canada pour signature officielle afin d'autoriser son dépôt au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

**2021-12-981 : Autorisation – Vente du lot 5 061 950-rue des Meniers 5.1**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-08-895 pour l'achat du lot 5 061 950

**CONSIDÉRANT** le désistement des personnes intéressées;

**PAR CONSÉQUENT II EST PROPOSÉ** par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité procède à la vente du lot lots 5 061 950, village de Port-Menier, au cadastre officiel de l'île d'Anticosti à monsieur André Bernard pour la somme de 5 107.25\$ \$ plus les taxes exigibles payée comptant à la signature de l'acte de vente;

**QUE** la clause de rachat d'un terrain par la Municipalité soit celle-ci : l'acheteur doit faire une demande de permis de construction avant la fin de l'année suivant la date d'acquisition du terrain et entreprendre les travaux avant la caducité du permis de construction, autorise l'application d'une pénalité de 10 % du coût d'achat initial. Un montant de 510.72 \$ et les frais notariés seront donc déduits de la transaction de rachat;

**QUE** monsieur Mathieu Gravel, directeur général et greffier-trésorier par intérim, soit autorisé par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution et de toute somme reçue, donner bonne et valable quittance;

**QUE** monsieur Gravel soit également autorisé à déléguer son pouvoir aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire qui sera retenu par l'acquéreur;

**QUE** la présente résolution abroge les résolutions 2021-08-895 et 2021-11-956.

---

**2021-12-982: Adhésion - Société des musées du Québec 6.1**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Isabelle Plante, appuyé par madame France Cloutier et résolu à l'unanimité que la municipalité de l'île d'Anticosti adhère à la société des musées du Québec.

**11. Varia**

Aucun varia n'est ajouté.

---

**12. Période de questions**

Il n'y a pas de questions.

---

**13- 2021-12-983 : Clôture de la séance ordinaire du 7 DÉCEMBRE 2021 – 9**

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2021.

**Levée de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2021**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le Maire, Hélène Boulanger, lève la séance ordinaire du 7 décembre 2021 à 20 h 17.

---

Hélène Boulanger  
Madame le Maire

---

Mathieu Gravel  
Directeur général, greffier-trésorier par intérim

Je, Mathieu Gravel, directeur général, greffier-trésorier par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2021 afin d'effectuer le paiement des dépenses de la présente séance du conseil ci-dessus mentionnées.

---

Mathieu Gravel  
Directeur général, greffier-trésorier par intérim